Direction de santé publique de la Montérégie

Mpox (variole simienne)

Précisions montérégiennes

Octobre 2026

Vous trouverez ci-bas l'appel à la vigilance diffusé par le ministère de la Santé, de la Prévention et des Aînés (MSPA) concernant la mpox. De plus, voici l'information la plus à jour concernant la situation en Montérégie :

- En Montérégie, aucun cas de mpox (clade Ib ou IIb) n'a été déclaré en 2025 et 2026. Depuis l'éclosion provinciale de clade IIb en 2022, l'incidence est demeurée faible avec peu de cas recensés en 2023 et en 2024 (0 et 7 cas respectivement).
- Si vous devez procéder à des analyses pour mpox, consulter ce lien pour connaître les corridors de services en Montérégie.
- Les personnes admissibles à la vaccination selon les critères du protocole d'immunisation du Québec peuvent prendre rendez-vous sur Clic Santé. En postexposition, aviser la Direction de santé publique au 450-928-3231 (appels dans le Grand Montréal) ou 1800-265-6213.
- La vaccination en préexposition ou en postexposition d'une personne âgée de moins de 18 ans ou enceinte est possible selon les mêmes indications, mais les avantages et les risques devraient être évalués au cas par cas.

POUR DÉCLARER UN CAS À LA DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE

Par télécopieur : Transmettre le formulaire de déclaration AS-770 au 450-928-3023

Par téléphone : 450-928-3231 (appels dans le Grand Montréal) ou 1-800-265-6213

Si vous avez des questions, vous pouvez nous joindre au 450-928-3231 ou 1-800-265-6213

Ces numéros sont réservés aux professionnels de la santé et ne doivent pas être divulgués au public.

Santé, Prévention et Aînés
Québec

Mpox (variole simienne)

APPEL À LA VIGILANCE

Octobre 2026

Circulation du clade Ib de la mpox au Québec

À l'attention des professionnels de la santé des urgences, première ligne, cliniques médicales, pharmaciens, cliniques santé voyage, GMF et SIDEP, et aux microbiologistes-infectiologues

CONTEXTE

La Direction de la vigie et des maladies infectieuses (DVMI) du ministère de la Santé, de la Prévention et des Aînés (MSPA) signale une circulation de la mpox de **clade Ib** sur son territoire depuis septembre 2026. L'analyse des eaux usées à Montréal démontre une détection intermittente du clade I depuis la semaine du 27 septembre.

Cette situation s'inscrit dans une tendance observée en Europe et aux États-Unis, caractérisée par une hausse des cas de clade I, parallèlement à une baisse de ceux du clade II. Cette tendance s'observe également ailleurs au Canada, la Santé publique de Toronto ayant notamment signalé une augmentation de l'activité virale de la mpox dans sa région.

Comparativement au clade II, le clade I est associé à une plus grande virulence, à une mortalité plus élevée et à une transmission interhumaine plus importante. Les groupes les plus à risque de maladie grave sont les personnes immunodéprimées, les enfants de moins de 12 ans et les femmes enceintes.

SITUATION ÉPIDÉMIOLOGIQUE

Depuis la déclaration du premier cas de mpox de clade Ib au Québec le 9 juin 2026, ce clade a progressivement remplacé le clade IIb (dernier cas déclaré en mai 2026). En date du 27 octobre, plus de 10 cas de mpox de clade I ont été déclarés dans la province, répartis dans quatre régions sociosanitaires. Parmi ces cas, six ont été confirmés de sous-clade Ib ; l'analyse du sous-clade est en cours pour les autres cas. Le principal mode de transmission pour ces cas est par contact sexuel. Certains rapportent une acquisition en voyage ou un contact avec un voyageur alors que pour d'autres, la source d'acquisition reste inconnue. Enfin, **la majorité des cas n'étaient pas vaccinés contre la mpox**.

L'analyse des cas récents semble indiquer des profils plus diversifiés: hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HARSAH), femmes, personnes en situation d'itinérance et personnes partageant du matériel de consommation de substances psychoactives (SPA) par inhalation. Plusieurs de ces cas présentent des lésions disséminées (entre autres au tronc, au visage, aux mains, et aux organes génitaux) pouvant suggérer un potentiel de transmission plus élevé.

MANIFESTATIONS CLINIQUES ET TRANSMISSION

La mpox se manifeste habituellement par un prodrome systémique (fièvre, céphalée, fatigue, frissons, courbatures et adénopathies), suivi d'éruptions cutanées évolutives 1 à 3 jours plus tard débutant normalement à l'endroit où il y a eu un contact direct avec une lésion.

Le virus se transmet principalement par **contact direct** (notamment sexuel) avec les lésions ou les liquides biologiques d'une personne infectée, ainsi que par le **contact indirect** avec des surfaces souples ou des objets contaminés. Une transmission respiratoire est aussi possible lors d'un **face-à-face prolongé**. Pour en savoir plus, vous référer à la page Mpox – Information pour les professionnelles et professionnels de la santé | Gouvernement du Québec.

Santé, Prévention et Aînés Québec

RECOMMANDATIONS

1. **Recommander la vaccination préventive aux personnes répondant aux critères établis dans le Protocole d'immunisation du Québec (PIQ) :**

 - Recommander **2 doses** de vaccin avec un intervalle minimal de 4 semaines selon les indications du PIQ.
 - Depuis janvier 2026, la vaccination est recommandée et gratuite pour les voyageurs se rendant dans certains pays d'Afrique où il y a une transmission active de mpox (voir le Guide d'intervention santé voyage), sous référence d'un professionnel en santé voyage, et qui :
 - prévoient avoir des contacts sexuels (incluant les contacts hétérosexuels) avec des partenaires locaux ;
 - auront des contacts étroits et prolongés avec les populations locales touchées, par exemple vivre sous le même toit ;
 - sont des travailleurs de la santé qui donneront des soins directs aux populations locales.
 - Les personnes à risque pour la mpox qui ne sont pas adéquatement vaccinées sont encouragées à prendre rendez-vous pour la vaccination sur Clic Santé.
 - Les voyageurs dans les pays d'Afrique où il y a une transmission active de la mpox sont aussi encouragés à prendre rendez-vous **en clinique santé-voyage** sur Clic Santé afin d'être évalués et référés pour la vaccination.

2. **Recommander aux cas probables ou confirmés (voir l'annexe 1) de :**

 - Porter un masque médical lors d'interaction sociale ;
 - Couvrir ses lésions avec un bandage ou des vêtements longs ;
 - Éviter les contacts sexuels ;
 - Ne pas partager ses objets personnels tels que vêtements, literie, ustensiles, ou tout autre objet porté à la bouche ;
 - Éviter toutes les activités (sociales, familiales, travail, loisirs) susceptibles d'engendrer un contact direct d'une lésion non couverte ou impossible à couvrir (voir la page du Gouvernement du Québec pour des précisions).

3. **Recommander aux contacts asymptomatiques de :**

 - Surveiller l'apparition de symptômes durant **21 jours** suivant le dernier contact ;
 - Recevoir la **vaccination en PPE** selon les recommandations du PIQ.

4. **Mesures préventives et de contrôle en milieu de soins pour la mpox de clade I ou clade II** :

 - Demander aux personnes présentant des symptômes suggestifs de mpox de couvrir leurs lésions avec des vêtements ou un bandage, de procéder à l'hygiène des mains, de porter un masque de qualité médicale avant de se rendre consulter et d'aviser la réception dès leur arrivée dans le milieu de soins.
 - Implanter dans les cliniques médicales et les centres hospitaliers, un triage diligent permettant d'identifier les personnes présentant des symptômes de mpox afin que les mesures de précautions appropriées (aériennes et de contact) soient appliquées rapidement lors de la consultation.
 - Évaluer et assurer la prise en charge des personnes présentant des lésions cutanées ou des manifestations suggestives de la mpox.

5. **Réaliser un prélèvement chez toute personne répondant à la définition de cas suspect ou probable de mpox (voir l'annexe 1)** :

 - Pour connaître les particularités liées aux spécimens, transports et analyses requises, vous référer au Guide des services du LSPQ : Orthopoxvirus simien (Mpox virus) : Détection (TAAN) sur spécimen clinique.

- Considérer les étiologies les plus communes comme l'herpès, la syphilis, la varicelle, le zona et la lymphogranulomatose vénérienne (LGV). Au besoin, vous référer aux Lignes directrices canadiennes sur les infections transmissibles sexuellement ou au Guide québécois de dépistage des infections transmissibles sexuellement et par le sang pour connaître les tests diagnostiques et la prise en charge de celles-ci.
- Envisager le diagnostic de mpox chez les personnes présentant des symptômes compatibles, **même si elles ont déjà été vaccinées contre la mpox**, car aucun vaccin ne procure une protection totale (efficacité de 84% après 2 doses).

6. **Signaler rapidement à la DSPublique de votre région toute personne répondant aux définitions de cas suspect, probable ou confirmé de mpox :**

- Utiliser le formulaire de déclaration des MADO en prenant soin de fournir les coordonnées complètes des personnes pour que l'équipe de la DSPublique puisse rapidement procéder à l'enquête épidémiologique et aux interventions auprès des contacts.

POUR DÉCLARER UN CAS À LA DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE RÉGIONALE
Suivre la démarche pour la déclaration des maladies à déclaration obligatoire sur le site du MSSS
Déclaration d'une MADO par les médecins | Gouvernement du Québec
La liste des coordonnées des directeurs de santé publique est réservée aux professionnels de la santé et ne doit pas être divulguée au public.

POUR EN SAVOIR DAVANTAGE

Pour les professionnels de la santé

MSSS
- Page web professionnels, MSSS : Mpox (variole simienne) - professionnels | Gouvernement du Québec
- Protocole d'immunisation du Québec : Variole : vaccin contre la variole et la mpox (variole simienne) - Vaccins - Professionnels de la santé - MSSS

INSPQ
- Page web zoonoses et maladies émergentes, INSPQ : Mpox (variole simienne) | Institut national de santé publique du Québec (inspq.qc.ca)
- Page web Guide santé-voyage, INSPQ : Mpox (variole simienne) | Institut national de santé publique du Québec
- Recommandation du comité sur les infections nosocomiales du Québec, INSPQ : Mpox (variole simienne) : Mesures de prévention et de contrôle des infections pour les milieux de soins | Institut national de santé publique du Québec
- Guide des services sur les analyses laboratoire LSPQ, INSPQ : Orthopoxvirus simien (Mpox virus) : Détection (TAAN) sur spécimen clinique | Institut national de santé publique du Québec

ASPC
- Page web mpox, ASPC : Mpox (variole simienne) - Gouvernement du Canada
- Page web professionnels, ASPC : Mpox (variole simienne) : Pour les professionnels de la santé | Canada.ca
- Évaluation rapide des risques clade Ib, ASPC : Évaluation rapide des risques : Hausse de la transmission communautaire du clade Ib du virus de la mpox à l'échelle mondiale, répercussions sur le plan de la santé publique au Canada - Canada.ca
- Mpox : Conseils à l'intention des voyageurs

Pour la population

- Page web populationnelle, MSSS : À propos de mpox | Gouvernement du Québec

Santé, Prévention et Aînés Québec

ANNEXE 1

Définitions de cas

CAS SUSPECT

Personne qui présente une ou des lésions cutanées[1] avec au moins un symptôme systémique (fièvre, céphalée, myalgie, arthralgie, dorsalgie ou lymphadénopathies) sans autre cause évidente.

OU

Personne qui présente une ou des lésions cutanées[1] génitales, périanales ou orales sans autre cause évidente.

CAS PROBABLE

Détection d'un virus du genre orthopox par un test de laboratoire approprié

OU

Cas suspect qui répond à l'un des trois critères suivants :

- exposition significative[2] avec un cas confirmé de mpox dans les 21 jours précédant l'apparition des symptômes;
 OU
- homme ayant eu au moins un contact sexuel avec un autre homme dans les 21 jours précédant l'apparition des symptômes;
 OU
- exposition significative[2], au cours des 21 jours précédant l'apparition des symptômes, dans un pays où une transmission soutenue de mpox est documentée[3].

CAS CONFIRMÉ

Détection de l'orthopoxvirus simien par un test de laboratoire approprié.

[1] *Macules, papules, vésicules, pustules, ulcères, lésions croutées.*

[2] *Les situations suivantes sont considérées comme des expositions significatives :*

- *personne dont la peau ou une muqueuse a été en contact direct avec des lésions cutanées ou avec des liquides biologiques ou des surfaces et objets contaminés par les liquides biologiques, incluant les vêtements et la literie du cas;*
 OU
- *contact à moins d'un mètre face à face pendant 3 heures ou plus (cumulatif sur 24h) sans masque de procédure pour le cas et le contact;*
 OU
- *contact avec un animal sauvage mort ou vivant ou un animal de compagnie exotique qui est une espèce endémique d'Afrique centrale ou avoir utilisé un produit dérivé de ces animaux (par exemple, viande de gibier, crèmes, lotions, poudres).*

[3]*Pour obtenir de l'information sur la situation épidémiologique de la mpox par pays, consulter le site de l'INSPQ*
Recommandations par pays | Institut national de santé publique du Québec (inspq.qc.ca)